DISTRICT ARTOIS DE FOOTBALL

CANDIDATURE A LA FORMATION D'ARBITRE des 30/09 - 07/10 et 14/10 2017 à BULLY

ORIGINE DE LA CANDIDATURE
Précisez :
DEMANDE (cadre pour les candidats majeurs)
Je soussigné(e), désire suivre la formation et passer l'examen d'arbitre officiel en vue de pratiquer l'arbitrage sur les compétitions du District Artois de football. DATE SIGNATURE
DEMANDE (cadre pour les candidats mineurs soumis à autorisation parentale)
<u>Précision</u> : tout candidat devra être âgé de 13 ans au 1 ^{er} janvier 2018. A défaut, sa candidature sera refusée.
Je soussigné(e), Mr ou Mme (1), autorise mon fils – ma fille (1) à suivre la formation et à passer l'examen d'arbitre officiel en vue de pratiquer l'arbitrage sur les compétitions du District Artois de football. (1) Barrer la mention inutile DATESIGNATURE
IDENTIFICATION
Nom : Nationalité Prénom :
Date de naissance Lieu de naissance
Adresse
Code postalVilleVille
🕿 personnel 🕿 portable
Adresse mail OBLIGATOIRE (écrire lisiblement)
Avez-vous déjà arbitré Officiellement
(cocher la bonne case)
bénévolement
SONT OBLIGATOIRES POUR PRESENTER UNE CANDIDATURE
1. une licence validée pour 2017/2018 (joueur/dirigeant/indépendant)
2. un certificat médical de non contre indication à la pratique occasionnelle de l'arbitrage
A DEFAUT, LA CANDIDATURE SERA REFUSEE.
SEREZ-VOUS ARBITRE INDEPENDANT OU RATTACHE A UN CLUB (cocher la bonne case)
Indépendant
Rattaché à un Club / Nom du Club N° d'affiliation N° d'affiliation
Votre N° de licence
En cas de rattachement à un Club, Cachet du Club et signature du Président ou du Secrétaire :
LA PRESENTE FICHE EST A ENVOYER AU DISTRICT ARTOIS DE FOOTBALL SOUS FORME PAPIER

Accompagnée :

- d'un certificat médical avec la mention : « pas de contre-indication à la pratique de l'arbitrage occasionnel »
- d'une copie de la licence 2017/2018
- de 2 enveloppes affranchies libellées à votre adresse.
- d'un chèque global de 85 € représentant les frais d'inscription et de repas pris lors des formations.
- d'un chèque distinct de 27 € représentant le coût du livre sur les lois du jeu.

Pour des raisons de rigueur comptable, aucune avance ou paiement en plusieurs fois ne seront pris en compte. Les chèques sont à libeller au nom du District Artois de Football.

En cas de réussite à l'examen, le Club sera remboursé de 50 € dès le 9ème match arbitré par le candidat.

SI LE DOSSIER EST COMPLET, VOUS SEREZ CONVOQUE EN TEMPS VOULU PAR LE RESPONSABLE DU POLE FORMATION DE LA COMMISSION DES ARBITRES